

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois d'août 2025

3.4 Approbation des comptes pour le mois d'août 2025

4. RÉOLUTIONS

4.1 CPTAQ-Demande d'aliénation et d'utilisation d'un lot à une autre fin que
l'agriculture-lot 4 808 111

4.2 Démarche MADA-Désignation d'une personne élue responsable du dossier « Aînés »
et création d'un comité de pilotage

4.3 MADA - Prolongation du Plan d'action Familles, Aînés et Saines habitudes de vie
2020-2024

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Dépôt de projet 24-92050-02-avenue Savard/Chemin Principal : PAVL-Volet
Redressement-Sécurisation

9. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le mardi 2 septembre à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire
 Madame la conseillère Marlène Deschesnes
 Messieurs les conseillers Tony Paré et Bruno Simard

Est également présente Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière

Assistance : 6 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1250-09-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

1251-09-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025.

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois d'août 2025

1252-09-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets pour le mois d'août 2025 au montant de 17 653.10 \$.

3.4 Approbation des comptes pour le mois d'août 2025

1253-09-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2025 au montant de 76 606.24 \$ dont 55 451.12 \$ par le fonds général et 21 155.12 \$ par le fonds d'immobilisation.

4. RÉSOLUTIONS

4.1 COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Demande d’aliénation et d’utilisation d’un lot à une autre fin que l’agriculture

ATTENDU QUE le 13 août 2025, une demande d’autorisation a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à aliéner une partie du lot 6 252 233 du cadastre du Québec, d’une superficie de 3 673 mètres carrés, afin de permettre l’agrandissement d’un emplacement résidentiel existant (lot 4 808 111) ;

ATTENDU QUE ledit lot est considéré riverain, puisqu’il se situe à moins de 100 mètres d’un cours d’eau, et que le règlement de lotissement #2010-005 prévoit une superficie minimale de 4 000 m² pour les terrains riverains non desservis ;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande comporte déjà certaines installations résidentielles, soit un champ d’épuration, un puits artésien ainsi qu’une remise résidentielle ;

ATTENDU QUE cette demande n’a pas de répercussion sur le potentiel agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au schéma d’aménagement, au plan d’urbanisme ainsi qu’au règlement de lotissement en vigueur ;

1254-09-25

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines appuie la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l’aliénation d’une partie du lot 6 252 233 du cadastre du Québec, d’une superficie de 3 673 mètres carrés, afin de permettre l’agrandissement d’un emplacement résidentiel existant (lot 4 808 111).

4.2 Démarche MADA-Désignation d’une personne élue responsable du dossier « Aînés » et création d’un comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a confirmé sa participation le 3 septembre 2024 à une demande collective d’aide financière pour l’élaboration d’une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT QU’ à la suite de l’acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d’aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines avait déjà nommé une personne responsable des questions Aînés et Familles lors de la précédente politique Famille, Aînés et Saines Habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyens(-nes) ainsi que la vitalité de sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

1255-09-25

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

DE nommer Madame Marlène Deschesnes à titre de personne élue responsable du dossier « Aînés », laquelle personne aura le mandat :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
- De représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal ou de ville et de la communauté ;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal ou de ville ;

DE procéder à la création d'un comité de pilotage représentatif du milieu sous la présidence de la personne responsable du dossier « Aînés » et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes âgées. Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ou de ville ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

4.3 MADA - Prolongation du Plan d'action Familles, Aînés et Saines habitudes de vie 2020-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique Familles, Aînés et Saines habitudes de vie 2020-2024 de la municipalité est échue depuis le 31 décembre 2024 et que certaines actions du plan d'action sont toujours d'actualité selon le bilan réalisé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe actuellement à élaboration de la nouvelle politique intégrée de la MRC conformément à la démarche MADA, dont les travaux ont occasionné des délais supplémentaires, reportant ainsi son adoption en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées et des familles, et souhaite assurer une continuité des actions auprès de ces publics en 2025 ;

1256-09-25

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines prolonge le plan d'action Familles, Aînés et Saines habitudes de vie 2020-2024 pour un an, soit jusqu'en 2025.

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

**8.1 Dépôt de projet 24-92050-02-avenue Savard/Chemin Principal : PAVL-Volet
Redressement-Sécurisation**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, Mme Marie-Pier Martel, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

1257-09-25

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Mme Marie-Pier Martel est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

9. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

12. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus font rapport des comités sur lesquels ils siègent.

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

1258-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 16.

Martial Gauthier
Maire

Marie-Pier Martel
Directeure générale et greffière-trésorière

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».